

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2014/40/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac et des produits connexes, et abrogeant la directive 2001/37/CE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 127 du 29 avril 2014)

Page 34, annexe I, au point 12):

au lieu de: «12) Arrêtez de fumer: Restez en vie pour vos proches»,

lire: «12) Arrêtez de fumer: restez en vie pour vos proches».

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2015/1518 de la Commission du 14 septembre 2015 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de biodiesel originaire des États-Unis d'Amérique à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures, effectué conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1225/2009 du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 239 du 15 septembre 2015)

Page 98, à l'annexe III, deuxième tiret:

au lieu de: «[...] sous forme de mélange contenant, en poids, plus de 20 % d'esters monoalkyles d'acides gras [...],

lire: «[...] sous forme de mélange contenant, en poids, 20 % ou moins d'esters monoalkyles d'acides gras [...].»

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2015/1519 de la Commission du 14 septembre 2015 instituant des droits compensateurs définitifs sur les importations de biodiesel originaire des États-Unis d'Amérique à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures, effectué conformément à l'article 18 du règlement (CE) n° 597/2009 du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 239 du 15 septembre 2015)

Page 139, à l'annexe III, deuxième tiret:

au lieu de: «[...] sous forme de mélange contenant, en poids, plus de 20 % d'esters monoalkyles d'acides gras [...],

lire: «[...] sous forme de mélange contenant, en poids, 20 % ou moins d'esters monoalkyles d'acides gras [...].»
